

RAPPORT
DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES RELIGIEUX
du
CENTRE CATHOLIQUE NATIONAL DU CINÉMA,
DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION

sur

LA MESSE TÉLÉVISÉE

Novembre 1959

À plusieurs reprises, les membres de la Commission des programmes religieux ont été alertés sur la façon de transmettre la messe à la télévision et sur les améliorations qu'on pourrait y apporter.

Devant ces demandes réitérées, la Commission s'est d'abord proposé d'étudier simultanément la messe à la radio et à la télévision. En cours de route, elle s'est rendu compte que les techniques étant fort différentes, il valait mieux séparer les deux études.

Objet de ce rapport

Le présent rapport ne traite donc que de la messe télévisée, et **télévisée en direct** (toute transmission différée ne pouvant être que documentaire - voir [annexe](#), no 68 à 73). La Commission s'est d'abord interrogé sur le but poursuivi à l'origine de la télévision de la messe au Canada; mais les recherches entreprises ne peuvent permettre des conclusions définitives à ce sujet.

La messe est, **en fait**, télévisée de plusieurs postes canadiens, la Commission a donc recherché les moyens d'améliorer, du point de vue pastoral, cette transmission.

Cette étude n'a d'autre prétention que d'exprimer une opinion.

- I -
TEXTES

La Commission a d'abord colligé et étudié attentivement les textes du Saint-Siège et de l'Épiscopat, se rapportant à la question. Ce dossier, annexé au présent rapport,

comprend également des textes de théologiens et d'autres documents sur le sujet.

- II - RAPPORT

Le secrétariat a établi un rapport sur l'état actuel de la messe télévisée au Canada dans le secteur français.

Il appert dans ce rapport que huit postes de télévision transmettent la messe chaque dimanche de l'année, sauf durant la période d'été.

Ce sont les poste suivants:

CBFT Montréal
CFCM-TV Québec
CBOFT Ottawa
CHLT-TV Sherbrooke
CKRS-TV Jonquière
CJBR-TV Rimouski
CKTM-TV Trois-Rivières
CKBL-TV Matane

De ces huit postes, six diffusent régulièrement la messe présentée par le poste CBFT (Radio-Canada) et transmise sur le réseau national. Il s'agit de la grand'messe célébrée au Grand Séminaire de Montréal. L'autre poste, celui de Sherbrooke, télévisé la grand'messe célébrée chaque dimanche à la cathédrale.

- III - SONDAGES

La commission a demandé à la Société Radio-Canada un rapport statistique sur la messe télévisée. Elle a fait de plus un sondage pour savoir quelles catégories de spectateurs suivaient la messe à la télévision. Le sondage a été effectué de façon précise à Montréal et dans les diocèses avoisinants.

a) Statistiques de Radio-Canada

M. Antonin Boisvert, chef de Service des recherches et de sondages de Radio-Canada, a remis les statistiques suivantes concernant la messe télévisée pour les deux plus récentes années complètes:

1956-57 : 56 000 «foyers-écoute»; soit une cote d'écoute (rating) de 11% des «foyers-tv»

1957-58 : 65 000 «foyers-écoute», soit une cote d'écoute (rating) de 13% des «foyers-tv»

Ces statistiques globales indiquent le public que la messe télévisée s'est acquis. De

plus, l'analyse des chiffres fournis pour chaque mois révèle que le nombre des téléspectateurs augmente de façon appréciable durant la période du Carême.

b) Sondage de la Commission

Un premier fait se dégage avec netteté du sondage effectué par la Commission: les adultes qui ouvrent leur appareil à l'heure de la messe, la regardent attentivement (ils ne tournent pas le bouton pour meubler l'atmosphère). Malheureusement, nous ne possédons aucune information supplémentaire sur le comportement du téléspectateur pendant cette émission.

Un second fait ressort du sondage : la proportion des téléspectateurs bien-portants est supérieure à celle des malades et des personnes âgées. La majorité des téléspectateurs est composée de catholiques qui vont à la messe et regardent aussi la messe télévisée. Cet état de chose semble particulier à l'auditoire canadien.

Une dernière constatation : le questionnaire invitant chacun à exprimer son opinion, environ 200 personnes sur 785 ont pris la peine d'écrire leurs commentaires ou leurs suggestions sur la messe télévisée. Il faut voir là un autre signe de l'intérêt que l'on porte à l'émission.

- IV - ÉTUDE PASTORALE

S'attachant au seul plan pastoral, et tenant compte de la situation au Canada, la Commission s'est demandé quelle est la façon la plus fructueuse de présenter la messe à la télévision.

Voici les **résultats de ses réflexions** :

- 1)** Étant donné la nature de la télévision et le public auquel elle s'adresse au Canada, la messe télévisée doit être transmise dans une optique de catéchèse.
- 2)** La messe télévisée ne doit pas être traitée comme un simple spectacle.
- 3)** Il semble qu'elle doive se rapprocher le plus possible des messes auxquelles les fidèles sont appelés à participer dans leur paroisse. Entre autres :
 - a.** plus grande fréquence de la messe lue que de la messe solennelle;
 - b.** assemblée de fidèles comme on en trouve aux messes paroissiales, (les milieux trop particuliers, v.g. communautés religieuses, collèges, couvents, grands séminaires, etc. ne devant être qu'occasionnels);
 - c.** prédication habituelle.
- 4)** Dans le contexte de l'effort liturgique demandé par le Saint-Siège, la messe télévisée semble devoir être d'un grand apport pour l'éducation liturgique des fidèles.

Elle viendra ainsi seconder les efforts des pasteurs pour la participation active à la messe.

A- PROPOSITIONS

Ceci étant posé, et compte tenu des expériences faites au Canada et à l'étranger, la Commission s'est arrêtée à deux propositions, qui lui ont paru plus avantageuses au point de vue pastoral.

- Première proposition : chapelle-studio ou studio-chapelle

Dans le premier cas, on téléviserait la messe à partir d'une CHAPELLE-STUDIO (véritable chapelle, qui deviendrait studio pour la circonstance) ou d'un STUDIO-CHAPELLE.

Choisie avec soin, tenant compte des règles de l'art sacré et de la liturgie, la **chapelle-studio** devrait être munie, d'une manière permanente et discrète, de l'équipement technique nécessaire. Ce lieu de culte devrait pouvoir accueillir de trois à quatre cents personnes. Il s'agirait d'y former avec les fidèles des environs (hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles et enfants) une communauté de culte qui participerait régulièrement à la messe télévisée et qu'on préparerait à une célébration communautaire.

Plus dépouillé, le **studio-chapelle** permet d'utiliser mieux la télévision d'après ses lois propres. On devra quand même y constituer une communauté comme dans la chapelle-studio.

Les avantages de la chapelle-studio ou du studio-chapelle sont les suivants :

- 1)** installation technique permanente et discrète (tant pour le célébrant que pour l'assemblée);
- 2)** communauté restreinte plus facile à préparer et à diriger, et qui accepte les impératifs de la technique;
- 3)** agencement de la célébration plus facile à réaliser pour une meilleure éducation liturgique des fidèles;
- 4)** élimination des dérangements qu'occasionnerait la messe télévisée dans la vie paroissiale courante.

Ses nombreuses ressources font de la télévision un instrument idéal pour aider les fidèles à mieux comprendre la messe. Il ne s'agit évidemment pas de «transformer» la messe en «pure démonstration pédagogique» (voir [annexe](#), no 39); mais, à partir d'une célébration authentique, la télévision permet d'amplifier l'élément de catéchèse contenu dans la messe. Un commentateur en cabine de contrôle peut facilement intervenir sans interrompre la cérémonie ni gêner l'assemblée; ses commentaires permettent ainsi aux téléspectateurs de mieux comprendre les textes et les gestes liturgiques. La messe télévisée exige donc normalement deux commentateurs : l'un intervient dans la célébration elle-même au bénéfice des assistants (cf Instruction de

la Sacrée Congrégation des Rites du 3 septembre 1958, no 96); l'autre, faisant partie de l'équipe de réalisation, s'adresse, de la cabine de contrôle, aux seuls téléspectateurs (voir note de la page 9). De cette façon, la messe télévisée échappe au danger de n'être qu'un pur spectacle.

- Deuxième proposition : messe à la cathédrale

Dans une perspective différente, le deuxième projet propose la télévision d'une messe célébrée à la cathédrale. On n'y trouve pas les mêmes facilités de catéchèse sur la messe qu'en studio, mais on peut y développer une catéchèse de l'Évêque et de l'Église diocésaine. Nous y voyons les avantages suivants :

- 1-** d'abord et surtout, créer l'esprit diocésain chez tous les fidèles, ceux qui participent à cette messe et ceux qui la suivraient à la télévision. Ainsi, la cathédrale, église-mère, devient accessible à tous les diocésains;
- 2-** fournir à l'Évêque l'occasion d'atteindre directement tout son peuple, pour lui transmettre la doctrine;
- 3-** fournir à l'Évêque l'occasion de se présenter à la télévision dans le cadre normal de ses fonctions;
- 4-** permettre à l'église-mère d'aider les fidèles du diocèse à saisir l'effort liturgique qui sera entrepris dans leurs paroisses respectives.

Des deux propositions présentées ci-dessus, pour les raisons de catéchèse déjà exposées, la Commission préfère la première : la télévision de la messe à partir de la chapelle-studio ou du studio-chapelle.

B- SUGGESTIONS PRATIQUES POUR LA MESSE TÉLÉVISÉE

Certaines règles pratiques semblent devoir être observées dans l'une ou l'autre proposition :

1- Rôle et qualités du responsable ecclésiastique

- a)** Il devrait y avoir un responsable de la messe télévisée, nommé et préposé spécialement à ce ministère par l'Ordinaire. Ce responsable devrait être un prêtre.
- b)** Il devrait posséder les qualités nécessaires à un animateur spirituel, ouvert et intéressé à ce nouveau genre de ministère.
- c)** Animé de l'esprit d'équipe, il saura s'entourer de conseillers compétents dans les différents domaines de la pastorale : liturgie, art sacré, chant d'Église, prédication, etc.
- d)** Il doit veiller à ce que toutes les personnes participant à la célébration, ou qui interviennent dans la transmission, aient la préparation suffisante dans le domaine liturgique.

e) Il doit travailler en collaboration étroite avec l'équipe de réalisation du poste de télévision.

f) Il y aurait avantage à ce que ce prêtre s'entoure d'une équipe de personnes de l'assistance afin d'assurer continuellement la participation des fidèles.

g) Il est souhaitable que ce prêtre soit en contact avec le Centre catholique du cinéma, de la radio et de la télévision, national ou diocésain selon le cas.

2- Méthode

a) Principes généraux

La messe télévisée doit être avant tout une **célébration liturgique**. Elle ne doit donc pas être apparentée au genre spectacle.

Les commentaires donnés en cabine de contrôle ne doivent pas la transformer en une instruction verbale ininterrompue. Pour la célébration, le célébrant, ses ministres et l'assistance se conformeront aux directives pontificales (Inst. S.C.R., 3 sept. 1958) et diocésaines.

b) Règles particulières

1- La messe

La messe chantée et spécialement la messe solennelle étant «la forme la plus noble de la célébration eucharistique» (Inst. S.C.R., 3 sept. 1958, no 24), il convient qu'elle conserve une place de choix à la télévision. Toutefois comme, dans la pratique, la très grande majorité des fidèles assistent le dimanche à la messe lue, il serait bon de transmettre habituellement cette messe. On aiderait ainsi les fidèles à mieux participer à la messe qui leur est plus coutumière.

2- Le commentateur

Toute messe télévisée doit comprendre deux sortes de commentaires :

- a) les monitions liturgiques données **dans** l'assemblée
- b) les explications historiques, psychologiques, textuelles, données en cabine de contrôle.

- Le rôle du commentateur liturgique est prévu et défini par «l'Instruction de la S.C.R.» «De Musica sacra et Sacra Liturgia», (no. 96). Cette fonction revient normalement à un prêtre.

- Le commentateur en cabine de contrôle ne se fait entendre que des téléspectateurs; il intervient au cours de l'émission, pour dégager, selon les besoins, la valeur catéchétique de certains textes et gestes.

3- L'homélie

- La messe étant «un tout dans lequel la proclamation de la parole est déjà partie intégrante du mystère» (Directoire pour la pastorale de la messe, no 69), il devrait y avoir proclamation de la parole de Dieu à la messe télévisée.
- La forme idéale de cette proclamation est l'homélie : prédication à partir des textes bibliques de la messe du jour.
- Une homélie de huit à dix minutes semble l'idéal.

4- La préparation des téléspectateurs

- Afin de préparer les téléspectateurs à bien profiter de la transmission de la messe, il est recommandable de la faire précéder d'une brève instruction de cinq minutes. Cette catéchèse explique, selon un plan préétabli, la nature de la messe et les éléments essentiels de sa célébration.
- Il **faut** avertir fréquemment les téléspectateurs que l'audition de la messe télévisée ne satisfait pas au précepte de la messe dominicale (voir Instruction de la S.C.R., 3 sept. 1958, no 79).

5- L'image et le son

- D'une manière générale, la caméra doit suivre le célébrant et ses ministres immédiats. Il faut conserver au célébrant son rôle de président de l'assemblée.

Comme il s'agit cependant d'une assemblée où tous sont actifs, on pourra, à l'occasion et avec discrétion le laisser paraître sur l'écran.

- Comme l'autorise l'Instruction de la S.C.R. du 3 septembre 1958, (no 78), «il est bon [...], que le célébrant prononce "d'une voix **un peu plus** élevée" ce que les rubriques demandent de prononcer à **voix basse**; et de même qu'il prononce " plus fort" ce qui doit être prononcé à **haute voix**, afin que les auditeurs puissent facilement suivre toute la messe» (voir [annexe](#), no 21).
- Il faut faire preuve de grande discrétion pour illustrer exceptionnellement un sermon, une préface consécratoire, une lecture biblique, etc.

- V - CONCLUSION

- 1)** La Commission a constaté dans les documents pontificaux et épiscopaux consultés un encouragement marqué pour la messe télévisée.
- 2)** La Commission a constaté, d'après le sondage qu'elle a effectué et les statistiques de Radio-Canada, le grand intérêt que portent les fidèles canadiens-français à la messe télévisée.

3) Dans un souci pastoral, la Commission en est arrivée à promouvoir deux propositions, dont elle a davantage retenu celle de la messe télévisée à partir d'une chapelle-studio ou d'un studio-chapelle.

4) La Commission souhaite que des prêtres soient choisis pour s'occuper de la messe télévisée avec compétence et véritable souci apostolique.

5) Il est entendu que la messe télévisée doit tenir compte des directives pontificales et diocésaines sur la célébration de la messe.

La Commission des programmes religieux

Marcel Lafortune, ptre, président

Maryvonne Kendergy

Huguette Sauvageau

Jean Blais

Gaston Fontaine, C.R.I.C.

Lucien Labelle, ptre, dir. nat.

Montréal, 18 novembre 1959.